

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 décembre 2019 portant nomination des membres du jury du concours d'internat de médecine à titre étranger pour l'année universitaire 2019-2020

NOR : SSAN1930772A

La directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles R. 632-64 à R. 632-69 fixant les conditions d'accès aux formations du troisième cycle de médecine pour les médecins étrangers autres que les ressortissants des états membres de l'Union européenne, des autres états parties à l'accord sur l'espace économique européen, de la confédération helvétique ou de la principauté d'Andorre;

Vu le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires);

Vu l'arrêté du 19 juillet 2001 portant organisation du concours d'internat en médecine à titre étranger;

Vu l'arrêté du 5 février 2019 portant ouverture au titre de l'année universitaire 2019-2020 du concours d'internat en médecine à titre étranger pour les médecins autres que les ressortissants des états membres de l'Union européenne, d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen, de la principauté d'Andorre ou de la confédération suisse;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 fixant le nombre de postes offerts au concours d'internat en médecine à titre étranger au titre de l'année universitaire 2019-2020,

Arrête:

Article 1^{er}

Les personnes dont les noms suivent sont nommées, après tirage au sort, membres du jury du concours de l'internat de médecine à titre étranger au titre de l'année universitaire 2019-2020 dans les conditions suivantes:

En qualité de membres titulaires

Spécialité: médecine cardio-vasculaire

Pr. DAMY Thibaud.
Pr. COTTIN Yves.
Pr. ANGOULVANT Denis.

Spécialité: médecine et santé au travail

Pr. DESCHAMPS Frédéric.
Pr. LASFARGUES Gérard.
Mme THAON Isabelle.

Spécialité: médecine nucléaire

Pr. AGOSTINI Denis.
Pr. LALIE Laurence (présidente).
Pr. CHAUMET-RIFFAUD Philippe.

Spécialité: neurologie

Pr. CARPENTIER Antoine.
Pr. PICO Fernando.
Pr. MALTETE David.

Spécialité: ophtalmologie

Pr. DUPREZ Karine.
Pr. GAUCHER David.
Pr. LABETOULLE Marc.

En qualité de membres suppléants

Spécialité: médecine cardio-vasculaire

Pr. GUERIN Patrice.
Pr. THUNY Franck.
Pr. SCHIELE Francois.
Pr. LE BRETON Herve.
Pr. THAMBO Jean-Benoit.
Pr. LAVERGNE Thomas.

Spécialité: médecine et santé au travail

Mme NOURRY Nathalie.
Mme PHILIPPON Catherine.
Pr. ROQUELAURE Yves.
Pr. DRUET-CABANAC Michel.
Pr. LEGER Damien.
Pr. LIBAULT Isabelle.

Spécialité: médecine nucléaire

Pr. GOETZ Christian.
Pr. GUEDJ Eric.
Pr. PERDRISOT Remy.
Pr. COURBON Frederic.
Pr. PATAT Frederic
Pr. BOULAHDOUR Hatem.

Spécialité: neurologie

Pr. DUCROCQ Xavier.
Pr. GUILLAMO Jean-Sébastien.
Pr. VERMERSCH Patrick.
Pr. BOURGIN Patrice.
Pr. MOREAU Thibault.
Pr. DENIER Christian.

Spécialité: ophtalmologie

Pr. DENIS Danielle.
Pr. DELYFER Marie-Noelle.
Pr. MASSIN Pascale.
Pr. ROULAND Jean-Francois.
Pr. LEGEAIS Jean-Marc.
Pr. GAIN Philippe.

Article 2

Le chef du département concours, autorisation d'exercice, mobilité-développement professionnel est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 3 décembre 2019.

*La directrice générale
du Centre national de gestion,*
EVE PARIER